

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIPHEM DU 04 AVRIL**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **28 mars 2023**

Délégués Titulaires en exercice :40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents : 24

Délégués Titulaires présents :17 Délégués Suppléants présents : 7 Délégués votants : .. 24+4

Délégués ayant donné procuration : 4

M. Dakir donne pouvoir à M. Gasnault

M. Dejean donne pouvoir à M. Verschuur

M. Gaillard donne pouvoir à M. Merveilleau

Mme Jaumain donne pouvoir à Mme Pareja

Délégués titulaires présents : Cardoit René, Chiappa Graziella, Courregelongue Didier, Desqueyroux Michel, Duffau Yannick, Dupio Jean-Claude, Dupiol-Tach Françoise, Feyrit Michel, Gasnault Jean-Pierre, Laisne Sophie, Longo Anne-Marie, Losse Pascal, Merveilleau François, Pareja Florence, Rouillon Cyril, Simon Christian, Vincente Bernard.

Délégués suppléants présents : Bies Lucienne, Bombard Robert, Cortes Mickael, Espagnet Denis, Estevez François, Suadeau Damien, Verschuur Joseph.

Délégués votants : Cardoit René, Chiappa Graziella, Courregelongue Didier, Desqueyroux Michel, Duffau Yannick, Dupio Jean-Claude, Dupiol-Tach Françoise, Feyrit Michel, Gasnault Jean-Pierre, Laisne Sophie, Longo Anne-Marie, Losse Pascal, Merveilleau François, Pareja Florence, Rouillon Cyril, Simon Christian, Vincente Bernard, Bies Lucienne, Bombard Robert, Cortes Mickael, Espagnet Denis, Estevez François, Suadeau Damien, Verschuur Joseph, Dakir Zacharia, Dejean Jacques, Gaillard Jérémie, Jaumain Éléna.

Délégués excusés : Bouton Nathanaël, Carbonnier Patrice, Chanfrante Henrique, Chevreux David, Dulau Marie-Bernadette, Jonet Olivier, Labrouche Michelle, Lambert Didier, Landsheere Kévin, Le Borges Jean-Yves, Marly Sophie, Poujardieu Serge, Serre Jacqueline, Sheriffs Colin, Cappelletto Josiane, Darroman Michel, Dubourd Jean-Luc, Dufau Patrick, Guillomon François, Plat Bernard, Portet Adeline, Rochereau Chantal.

DÉLIBÉRATION N°2023-006 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Sur le rapport de Monsieur le Président,

Résultat budgétaire de l'exercice 2022			
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	374 383,43	1 262 321,90	1 636 705,33
Titres de recettes émis (b)	202 789,35	1 031 205,90	1 233 995,25
Réductions de titres (c)		37 099,00	37 099,00
Recettes nettes (d = b - c)	202 789,35	994 106,90	1 196 896,25
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	374 383,43	1 262 321,90	1 636 705,33
Mandats émis (f)	111 027,21	906 521,22	1 017 548,43
Annulations de mandats (g)	22 080,00	78,58	22 158,58
Dépenses nettes (h = f - g)	88 947,21	906 442,64	995 389,85
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) = Excédent	113 842,14	87 664,26	201 506,40

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité de ses membres décide de :

- **D'approuver** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultat du vote :

Votants :28 Abstention :0 Pour :28 Contre :0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

La secrétaire de séance,

Graziella CHIAPPA



Le Président,

MICHEL FEYRIT



PUBLIÉE LE :